

JEUDI
9 JAN
2014

Associations et collectivités, quels engagements réciproques pour l'enfance et la jeunesse ?

Edito

La nature du financement du secteur associatif connaît depuis plusieurs années une transformation profonde, avec la participation croissante des usagers au coût du service rendu, et la commande publique souvent préférée à la subvention. Le contexte général impose en effet la maîtrise des dépenses publiques souvent au travers d'appels d'offre présentés comme juridiquement plus sûrs. Le dialogue entre partenaires ressemble donc logiquement de plus en plus à la négociation de prestations entre acteurs inégaux de l'intérêt général.

Quelle peut-être alors la participation des associations dans la construction de l'intérêt général ?

Comment associations et collectivités peuvent-elles s'associer pour répondre aux besoins et aux demandes de nos territoires ?

Quelles sont les conséquences des différents modes de contractualisation sur l'évolution du tissu associatif, la sécurisation des financements, l'innovation, l'emploi, la transparence ?

Le Dispositif Local d'Accompagnement et ses partenaires ont souhaité proposer une journée d'étude, pour un temps d'information et de réflexion entre tous les acteurs de l'enfance et la jeunesse, avec pour ambition de partager des constats et d'imaginer ensemble des pistes d'amélioration.

Programme

9h - 9h30 : Accueil des participants

9h30 - 10h : SÉANCE PLÉNIÈRE (Amphi A) :

Introduction de la journée par:

Jean-Claude PALMADE, Président du CDDE
Michel MONTAGNE, Délégué Régional CPCA
Midi-Pyrénées

10h30-12h : SÉANCE PLÉNIÈRE (Amphi A) :

Dans quel cadre juridique et réglementaire s'inscrivent les relations partenariales ?

Intervention Brigitte CLAVAGNIER :
Docteur en droit, spécialiste des associations.
Elle est aussi Directrice scientifique de la Revue Jurisassociation et experte au Haut Conseil de la Vie Associative.

Objectifs :

- Définition des différentes formes de contractualisation : subvention, appel à projet, marché public, délégation de service public ;
- Identification des conséquences : économiques et fiscales, sur la dynamique associative, mode de relation, obligations ;
- Contenu d'une convention selon la forme de contractualisation choisie ;
- Obligation de commande publique dans le droit européen et national (projet de loi ESS) ? Essai de clarification.

12h - 12h30 : SÉANCE PLÉNIÈRE (Amphi A)

Echanges avec la salle

12h30 - 14h : Pause déjeuner (salle 4001)

Buffet préparé par l'ESAT LES TROIS SOLEILS

14h - 16h : ATELIERS DÉBATS (salle 4001 - AMPHI A)

Comment améliorer le dialogue entre associations et collectivités territoriales ?

Intervention SCOP Le Vent Debout : cette coopérative développe des méthodes et outils d'animation innovants qui favorisent une participation active. Ils interviennent pour animer des rencontres, formations, séminaires d'élus, dialogues sociaux, actions culturelles.

Objectifs :

- Échanger dans la transparence et avec sincérité sur les réalités vécues ;
- Identifier les freins et les leviers dans les relations ;
- Faire émerger une synthèse collective des problèmes ;
- Quelques chantiers à suivre.

16h15 - 16h30 : SÉANCE PLÉNIÈRE

Synthèse collective des ateliers

16h45 - 17h15 : SÉANCE PLÉNIÈRE

Clôture par la CAF 65 et la DDCSPP 65

